



V I L L E D E
G E N È V E

EXTRAIT DES REGISTRES DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 AVRIL 2010

PR-745 II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire de 169 000 francs destiné à couvrir les frais de la location d'un théâtre provisoire qui sera installé au parc La Grange, route de Frontenex 71, sur la parcelle N° 3166, feuille 2, commune de Genève, section Eaux-Vives.

Art. 2. – La charge supplémentaire prévue à l'article premier sera couverte par des économies équivalentes sur d'autres rubriques de charges ou par de nouveaux produits du budget 2010 de la Ville de Genève.

Art. 3. – La charge prévue à l'article premier sera imputée aux comptes budgétaires 2010, sur le centre de coût 310699, nature comptable 316160, «Location d'autres équipements et divers».

Certifié conforme:

Le Secrétaire:



Simon Brandt

La Présidente:



Vera Figurek